

N° 37-2024 - VSR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de l'installation provisoire de l'agence bancaire du Crédit Agricole située 13 rue Gambetta, Place Darche à Longwy, il importe de prendre des dispositions relatives au stationnement dans la commune.

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Du Jeudi 15 Février 2024 au Samedi 15 Février 2025, des Algécos accueillant les bureaux provisoires de l'agence du Crédit Agricole seront installés sur la partie basse (28 m x 23 m soit 644 m<sup>2</sup>) de la Place du Gouverneur.

**ARTICLE 2 :** Le permissionnaire s'acquittera de la somme forfaitaire d'occupation du domaine public, fixée par le conseil municipal qui s'élève pour l'année en cours à 5 € le mètre carré pour une année. Ce paiement ne pourra en aucun cas l'objet d'une dérogation, sauf ci , 5 jours avant la date de mise en place des Algécos, le permissionnaire annule la demande par écrit.

**ARTICLE 3 :** la signalisation sera réalisée par le service Voirie de la Ville de Longwy.

**ARTICLE 4 :** les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**ARTICLE 5 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

**ARTICLE 7 :** conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 09 FEVRIER 2024



POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,

Sylvie BALON